

SEANCE DU 4 MARS 2019

Le quatre mars deux mille dix-neuf, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bourdeaux, sous la présidence de Monsieur CHALAMET Maire,
Présents : Mmes MARTIN, DESSUS, PEYSSON C., MM. BUISSON, PEYSSON F., TURC, ARIENTI, BELLE, BESSE, CROUZET, CUEFF, PRUNENEC, ROSSIGNOL
Secrétaire : M. BELLE.

Approbation du procès-verbal des Conseils Municipaux des 21 janvier et 4 février 2019, à l'unanimité.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

- Lundi 8 avril 2019 à 18h30 - Secrétaire : M. C CUEFF

Pour information :

- Grand débat national en présence de la Députée de la Drôme Célia de Lavergne le 7/03/19 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Commission travaux le 05/03 à 9h30 (éclairage public) et 07/03 à 8h30 (travaux de voirie).
- Commission d'appel d'offre le 11/03 à 13h30 (oral des 3 cabinets d'architectes retenus pour le projet de réhabilitation de la piscine)
- Ruines du Châtelas le 18/03 à 18h
- Conseil communautaire le 21/03 à 18h à la salle des fêtes de Bourdeaux
- AG de l'office du tourisme Dieulefit-Bourdeaux le 07/03/ à 20h à Dieulefit
- Commission « finances » pour la préparation du budget prévisionnel 2019 le 28/03 à 14h
- Rapport d'activité du Conseil Départemental de la Drôme de l'année 2018
- Nomination d'un nouveau Préfet : Mr MOUTOUH Hugues.
- Congrès AMF 2019 du 19 au 21/11/2019 à Paris
- 87^e Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Drôme le 15/06 à Bourdeaux

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Il est rappelé que par délibération en date du 09 DECEMBRE 2010, le droit de préemption urbain (DPU) s'applique sur la totalité des zones urbaines (Zone U) et d'urbanisation future (Zone AU) du PLU approuvé le 25/08/2010.

Il est présenté les DIA suivantes concernant les tènements immobiliers cadastrés :

* section B n° 17 et 18 sis « Les Buffières » appartenant à M. et Mme DE CASTILLON Bernard, formulée par l'étude de Maîtres ESTOUR et PAGES (de CREST).

* section B n° 724 sis « Grès et Plan Lara » appartenant Mme SAUVAN-MAGNET Nadine formulée par l'étude de Maître MALLET Michel (de DIEULEFIT).

Le Conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption.

2. Restauration de la continuité écologique du Roubion au droit du seuil de Bourdeaux – transfert de la maîtrise d'ouvrage au SMBRJ.

Suite à la présentation de ce dossier par le SMBRJ au Conseil Municipal en séance du 04/02/2019, le Maire sollicite la décision des conseillers sur la suite à donner à ce programme de travaux.

Il rappelle que le projet prévoit la suppression du seuil situé en rive droite du lit du Roubion en confortant le fond du lit du Roubion par des enrochements et des arasements du seuil (en 2 temps).

Pour simplifier les procédures, la Commune doit transférer sa maîtrise d'ouvrage au SMBRJ qui réalisera en son nom et pour son compte l'opération. Toutefois, la Mairie sera étroitement associée à l'avancement et au déroulement du projet (consultation et avis requis).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

* Approuve le projet présenté,

* Accepte le transfert de sa maîtrise d'ouvrage au SMBRJ.

3. Report de la date du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026.

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les articles 64 et 65 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés,

Considérant que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026.

Considérant que la Commune de BOURDEAUX est membre de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux,

Considérant que la Communauté de Communes n'exerce pas les compétences eau (compétence du SIE du Haut Roubion) et assainissement (compétence de la Commune) à la date de publication de la loi du 3 août 2018,

Considérant que la Commune souhaite reporter le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que la commune doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **S'OPPOSE** au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux,

- **DEMANDE** le report du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026,

- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée au Préfet du département et au Président de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux

4. Compte Administratifs 2018

A. Service Assainissement : Compte administratif et compte de gestion 2017.

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de 2018,

- Constate les résultats suivants:

Exploitation

Dépenses	47 770.17 €
Recettes	63 102.35 €
Résultat 2018	+ 15 332.18 €

Résultat antérieur	45 066,41 €
Excédent de clôture	60.398.59 €

Investissement

Dépenses	38 372.72 €
Recettes	162 940.99 €
Résultat 2018	+ 124 568.27 €

Résultat antérieur	260 388,51 €
Excédent de clôture	384 956.78 €

- Constate que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif,
- Approuve le Compte de gestion 2018
- Adopte le Compte administratif 2018

B. Budget Général : Compte administratif et compte de gestion 2018.

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de 2018,

- Constate les résultats suivants:

Exploitation

Dépenses	642 739.26 €
Recettes	713 713.21€
Résultat 2018	70 973.95 €
Résultat antérieur	358 890,19€
Excédent de clôture	429 864.14 €

Investissement

Dépenses	248 571.92 €
Recettes	68 942.99 €
Résultat 2018	- 179 628.93 €
Résultat antérieur	+ 52 637,32 €
Excédent de clôture	- 126 991.61€

- Constate que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif,
- Approuve le Compte de gestion 2018
- Adopte le Compte administratif 2018

5. Demandes de subventions 2019 au Conseil Départemental :

- Numérisation des plans de récolement des eaux usées – Demandes de subventions

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * Décide de procéder à la numérisation de son réseau d'assainissement collectif
- * Décide de faire réaliser par la société SIRAP l'intégration de ce réseau sur le SIG de la commune, comprenant déjà le cadastre, le PLU et l'adressage postal. Le coût de l'opération s'élève à 5 880 € HT.
- * Sollicite une subvention du Conseil Départemental
- * Sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau RMC
- * Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Panneau d'affichage électronique - Salle des fêtes

Après discussion et sur proposition du Maire, ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :

*** M. Francis PEYSSON**

- Il annonce que travaux d'élagage autour des ruines du Châtelas ont commencé aujourd'hui.

***M. Jack TURC**

- L'installation des cages de foot derrière le tennis a été réalisée par les agents.
- Il indique que le nettoyage du Point d'Apport Volontaire du cimetière a été effectué par les agents (nettoyage et débroussaillage). Il demande l'installation de palissades autour de ce PAV.

***Mme Michelle MARTIN**

- Conseil d'école : 131 élèves, 5 classes, moyenne de 26 élèves par classe
- Elle ajoute que l'association La Tirelire met beaucoup d'énergie pour faire des activités et animations.

***Mme Martine DESSUS**

- Mise en place d'ateliers seniors gratuits " nutrition et gymnastique " à l'automne 2019 à Bourdeaux en lien avec l'UFOLEP.
- Commission embellissement le 11/03 à 11h

*** Jean-Maxime BUISSON**

- Projet d'installation de pâtisseries sur Bourdeaux

- Ressources en eau potable gérée par le SIEHR ; Il confirme son inquiétude suite à la réponse du Président du SIEHR, interrogé par écrit par le Maire, car il estime qu'une marge de 15% sur le volume possible est faible.

La séance est levée à 23h41